



RAPPORT ANNUEL

2016 - 2017

71 122 ÉLÈVES
10 000 EMPLOYÉS
143 LANGUES MATERNELLES
95 ÉTABLISSEMENTS

COMMISSION
SCOLAIRE
MARGUERITE-
BOURGEOYS



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) est en hypercroissance. Pour maintenir le cap, elle s'est donnée comme ambition de solliciter l'expertise et le savoir-faire des membres de son personnel afin de recenser les pratiques pédagogiques et de gestion les plus probantes pour assurer, au quotidien, la réussite des élèves.

C'est dans cette perspective qu'elle a publié, en 2016-2017, le référentiel *Pour la gestion efficace d'un établissement* destiné aux gestionnaires pédagogiques. Fruit d'une démarche consultative, ce guide a pavé la voie pour la création d'un deuxième fascicule actuellement en élaboration, le référentiel *Pour la gestion efficace d'un service*, lequel sera consacré aux équipes administratives. Enfin, un référentiel sur les stratégies d'enseignement complétera cette trilogie qui constitue, en quelque sorte, un legs à l'éducation.

La rédaction de ces référentiels a amené la CSMB à définir ses couleurs, à savoir la croissance, la diversité, l'expertise et le service de proximité.

Une croissance spectaculaire

En 2016-2017, la CSMB accueillait plus de 71 000 élèves, une hausse de près de 5,5 % depuis l'année dernière. Au cours de l'année, plusieurs établissements se sont ajoutés ou ont été agrandis, et ce n'est pas terminé : plusieurs nouvelles écoles et agrandissements sont en cours et de nombreux projets liés au parc immobilier font l'objet d'une demande de financement. Ces changements requièrent une agilité hors du commun de la part d'une équipe qui atteint près de 10 000 membres.

Une diversité unique

Plus de huit élèves sur dix sont issus de l'immigration et deux sur trois ont une langue maternelle autre que le français ; 3 300 élèves sont en classes d'accueil au secteur des jeunes et 2 500 élèves adultes sont inscrits en francisation. Pour comprendre les enjeux liés à cette clientèle, le Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité (CIPCD) de la CSMB anime plusieurs groupes de travail dont *Enseigner le français en milieu pluriethnique et plurilingue*, *Intégration socioprofessionnelle du personnel issu de l'immigration récente* et *Jeunes et adultes issus de l'immigration en formation professionnelle*. De plus, *Vivre ensemble en français* demeurant une orientation phare, de nombreuses activités ont été réalisées, notamment une exposition au Musée des beaux-arts de Montréal, dont les œuvres figurent dans ce rapport annuel.

Une expertise enviable

Dans un tel contexte de croissance et de diversité, le déploiement d'une fine expertise s'impose dans toutes les sphères de l'organisation afin de mener à bien la mission de la Commission scolaire. Outre la création des différents référentiels, elle a investi dans une offre de formation continue à distance pour son personnel avec le projet Environnement numérique d'apprentissage.

Un service de proximité

Enfin, en dépit de sa taille imposante, l'organisation conserve une dimension humaine. Au-delà de la mise en place de structures internes, la CSMB prône une approche collaborative afin de favoriser le partage des savoirs et des compétences, de même que le transfert d'expertise et la création de riches partenariats.

Un taux de diplomation et de qualification remarquable

Dans toute cette effervescence, la CSMB maintient sa cible qui est d'atteindre un haut niveau de réussite au cours de la dernière année de la présente planification stratégique. Sa vision est partagée par une vaste communauté éducative où élèves, parents, membres du personnel, commissaires et partenaires unissent leurs efforts afin que toutes les décisions convergent vers le succès, comme en témoigne son mémoire déposé en novembre 2016 lors des consultations ministérielles pour une politique de la réussite éducative.

Voilà tout ce qui permet de hisser le taux de diplomation et de qualification des élèves à des sommets toujours plus remarquables, lequel atteint cette année 85,9 %, ce qui maintient la CSMB sur le podium des commissions scolaires francophones du Québec. Cette réussite, faut-il le souligner, tire d'abord et avant tout sa source dans l'expertise, le professionnalisme et l'engagement d'une équipe vouée à l'éducation et dont l'apport à la société de demain est de repenser l'école, chaque jour.

Bonne lecture.

Diane Lamarche-Venne, présidente
Dominic Bertrand, directeur général



DIANE LAMARCHE-VENNE
PRÉSIDENTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DLV'.



DOMINIC BERTRAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DB'.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSMB



DIANE LAMARCHE-VENNE*
PRÉSIDENTE

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES EST COMPOSÉ D'UNE PRÉSIDENTE ÉLUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL, DE 13 COMMISSAIRES ÉLUS ET DE QUATRE COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES COMITÉS DE PARENTS.



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSMB

- 1- LUC LANDREVILLE, Circonscription n°1 Outremont / Mont-Royal
- 2- CHRISTIAN DESJARDINS*, Circonscription n°2 Saint-Laurent - Est
- 3- ABI KONÉ, Circonscription n°3, Saint-Laurent - Ouest
- 4- LOUISE LEROUX, Circonscription n°4, Pierrefonds-Roxboro - Est / Sainte-Geneviève - Est
- 5- DENIS BROUSSEAU, Circonscription n°5, Dollard-Des Ormeaux / Pointe-Claire - Nord / Pierrefonds-Roxboro - Sud
- 6- SUZANNE MARCEAU*, présidente du Comité exécutif, Circonscription n°6, Pierrefonds-Roxboro - Ouest / L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève - Ouest
- 7- SONIA GAGNÉ-LALONDE, vice-présidente de la CSMB, Circonscription n°7, Kirkland / Beaconsfield / Baie-D'Urfé / Sainte-Anne-de-Bellevue / Senneville
- 8- CLAUDE CULLERIER, Circonscription n°8, Dorval et L'Île-Dorval / Pointe-Claire - Sud
- 9- MARIE-JOSÉE BOIVIN, Circonscription n°9, Lachine - Centre et Ouest
- 10- SARITA BENCHIMOL, Circonscription n°10, Hampstead / Côte-Saint-Luc / Montréal-Ouest / Lachine - Est / LaSalle - Nord
- 11- JOANNE BONNICI*, Circonscription n°11, LaSalle - Centre et Sud
- 12- STEFANA LAMASANU*, Circonscription n°12, LaSalle - Est / Verdun - Sud
- 13- CAROLINE VARIN, Circonscription n°13, Verdun - Nord / Île-des-Sœurs

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES COMITÉS DE PARENTS:

- 14- OUSSAMA ABDALLAH (primaire)
- 15- ABDOULAYE DIARRA (primaire)
- 16- YVES PELLETIER (secondaire)
- 17- GHISLAIN LAPORTE* (commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA)

*Membres du comité exécutif

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- AUGMENTATION DE 5,5% DU NOMBRE D'ÉLÈVES.
- LANCEMENT DU RÉFÉRENTIEL POUR LA GESTION EFFICACE D'UN ÉTABLISSEMENT.
- OBTENTION D'UN PRIX OCTAS PAR LE FAB LAB.
- CLASSEMENT AU 48^E RANG DES EMPLOYEURS CANADIENS PAR LE MAGAZINE FORBES.

- AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DEPUIS TROIS ANNÉES

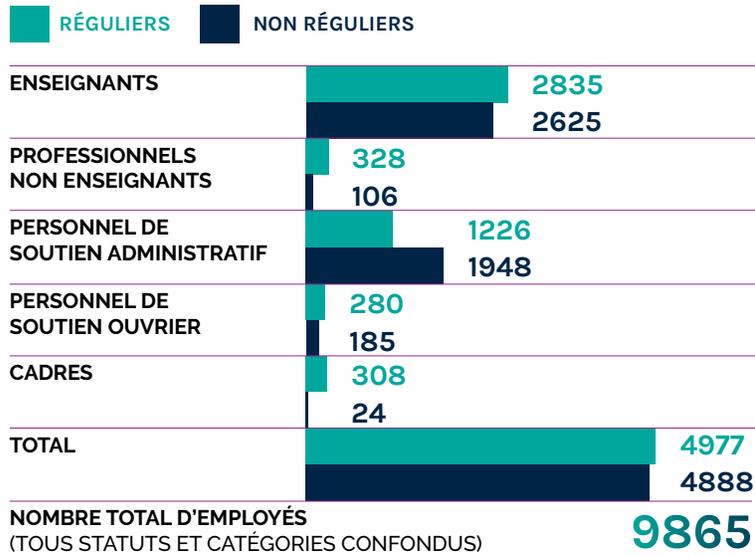


Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSMB

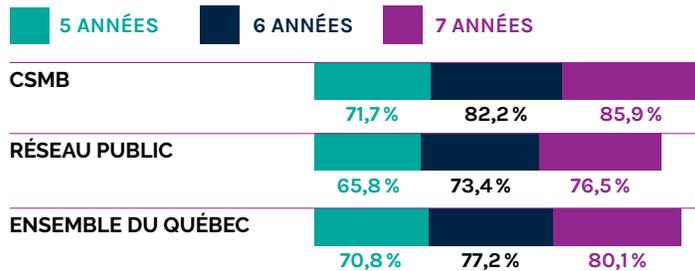
Comités de parents et instances démocratiques

PORTRAIT STATISTIQUE DE LA CSMB

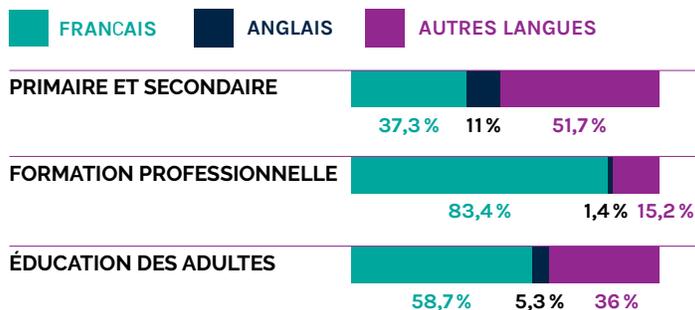
RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



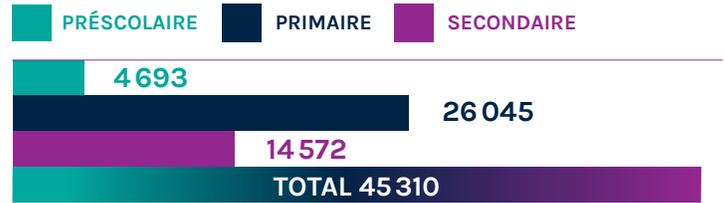
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU SECONDAIRE APRÈS 5, 6 ET 7 ANNÉES



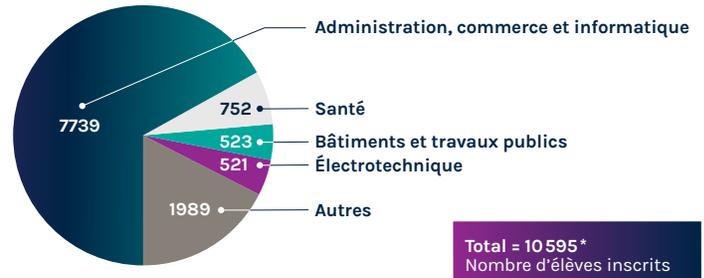
LANGUE MATERNELLE DES ÉLÈVES



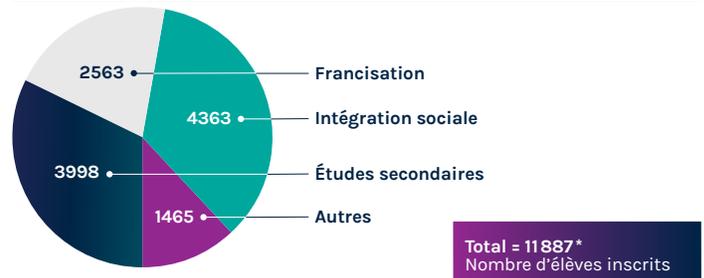
NOMBRE D'ÉLÈVES (SECTEUR JEUNES) AU 30 SEPTEMBRE 2016



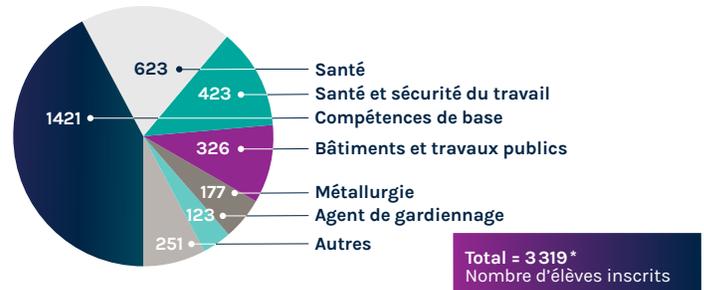
SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE



SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES À L'ÉDUCATION DES ADULTES



SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES AUX SERVICES AUX ENTREPRISES ET DE FORMATION CONTINUE



* Un élève peut fréquenter, durant la même année scolaire, plusieurs services d'enseignement. Cela explique que la somme du nombre d'élèves par service d'enseignement peut être plus grande que le nombre total d'élèves à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes.

LES ARTISTES

Les enseignantes d'arts plastiques **Brigitte Beaudry** (Monseigneur-Richard), **Pascale Bouchard** (Pierre-Laporte) et **Laurence Faidutti** (Saint-Laurent) ont eu l'idée d'une œuvre collective. Un projet auquel se sont greffés cinq de leurs collègues des écoles des Sources, Dorval-Jean-XXIII, Monseigneur-Richard, Pierre-Laporte et Saint-Laurent.

L'objectif était de rendre hommage à l'île de Montréal, dans le cadre des fêtes du 375^e anniversaire, et à son art public. Les élèves ont d'abord arpenté les rues de la métropole pour apprécier ces créations inscrites dans leur environnement, puis ont réalisé des travaux inspirés des œuvres découvertes. Chacun des sept groupes a enfin reçu un morceau de l'île de Montréal, sur lequel il a créé une sculpture témoignant de sa perception de la ville.

L'œuvre, exposée au printemps 2017 au Musée des beaux-arts de Montréal, fait huit mètres par quatre. Elle s'est imposée lorsqu'est venu le moment de choisir les travaux d'élèves qui illustrent cette édition du rapport annuel.



ABRÉGÉ DU RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2016-2017

En vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Protecteur de l'élève doit déposer annuellement un rapport de ses activités faisant état du nombre et de la nature des plaintes reçues, de la nature des correctifs recommandés ainsi que des suites qui leur ont été données. Le rapport annuel 2016-2017 couvre la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Pour l'année 2016-2017, 211 demandes ont été adressées à la protectrice de l'élève. Parmi celles-ci, 185 (88 %) constituent des plaintes et 19 (9 %) des demandes de renseignements.

Pour ce qui est de la nature des demandes, 161 concernent les établissements. Les principales catégories sont : comportement, attitude et propos inappropriés d'un membre du personnel d'un établissement (36), classement de l'élève (20), violence physique (12), services aux EHDAA (10), suspension/expulsion (8) et intimidation et harcèlement (8). Trente-trois demandes concernent les services offerts par la CSMB. Les catégories sont : admission ou inscription (14), transferts administratifs (7), transport scolaire (7) et ententes extraterritoriales (5). Un tableau donnant le détail de la nature des demandes est présenté dans la version intégrale du rapport.

Mentionnons que 110 demandes concernent le primaire, 45 le secondaire, 17 la formation professionnelle, huit l'éducation des adultes, neuf la maternelle et deux la maternelle-4 ans. Vingt autres demandes ont également été reçues.

Cent-soixante demandes ont amené la protectrice à donner de l'information et à référer les personnes. Treize plaintes ont amené la protectrice à enquêter ; de ce nombre, sept ont fait l'objet d'un avis écrit remis au Conseil des commissaires, cinq n'ont pas nécessité d'avis écrit et une enquête est toujours en cours. Les autres demandes ont été traitées de différentes façons (règlement avant enquête, intervention conjointe avec une responsable du traitement des plaintes, etc.).



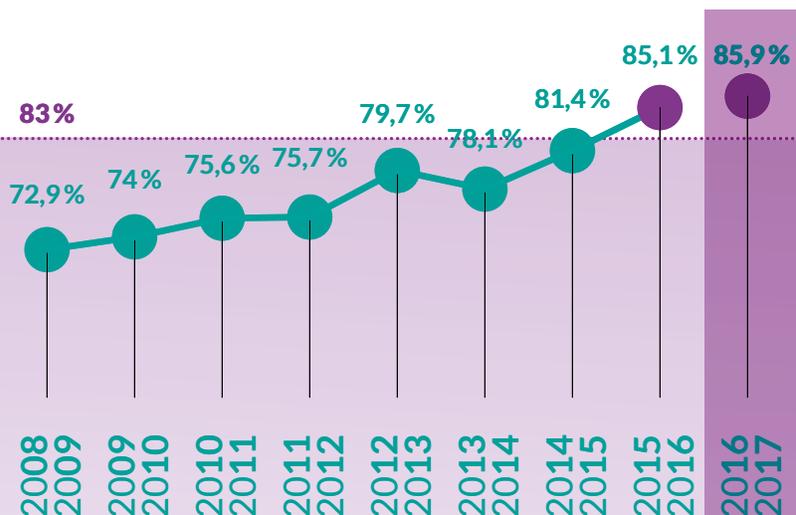
Traitement des plaintes et
Protecteur de l'élève

Rapport annuel du Protecteur
de l'élève 2016-2017

Règlement sur la procédure d'examen
des plaintes

Rapport des responsables du traitement
des plaintes

**UNE CIBLE:
ATTEINDRE UN TAUX
DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION
DE 83% D'ICI 2018.**



ORIENTATION 1

RECONNAÎTRE ET RENFORCER
L'EFFET ENSEIGNANT

LA CSMB POURSUIT LE DÉPLOIEMENT DES FORMATIONS SUR
L'ENSEIGNEMENT EFFICACE.

ORIENTATION 2

ASSURER UNE CONTINUITÉ HARMONIEUSE
ENTRE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU
PARCOURS DE L'ÉLÈVE

AUGMENTER LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

2015-2016	85,5%
CIBLE	85%

AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉCOLES PARTICIPANT AU PROGRAMME
D'INTERVENTION DE L'ADULTE TÉMOIN FACE À LA VIOLENCE.
4R: RÉAGIR, Rassurer, RÉFÉRER ET REVOIR.

2016-2017	84%
CIBLE	100%

ACCROÎTRE LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE EN FORMATION
PROFESSIONNELLE.

2015-2016	83%
CIBLE	80%

ACCROÎTRE LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE EN FORMATION GÉNÉRALE
DES ADULTES.

2015-2016	75%
CIBLE	65%

AUGMENTER LE NOMBRE DE NOUVEAUX ÉLÈVES DE MOINS DE
20 ANS INSCRITS DANS DES PROGRAMMES DE CONCOMITANCE ET
DE DOUBLE DIPLOMATION.

2016-2017	198 ÉLÈVES
CIBLE	100 ÉLÈVES



OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS

ORIENTATION 3

ACCENTUER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

LA CSMB POURSUIT SES MESURES D'APPUI AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES, AVEC NOTAMMENT LA NOUVELLE ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE ET LE TROISIÈME POINT DE SERVICE DE L'ÉCOLE DU SAS.

ORIENTATION 4

VIVRE ENSEMBLE EN FRANÇAIS

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE AU RÉSULTAT FINAL EN 2^E SECONDAIRE EN LECTURE.

2016-2017	74,5 %
CIBLE	80 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE AU RÉSULTAT FINAL EN 2^E SECONDAIRE EN ÉCRITURE.

2016-2017	81,1 %
CIBLE	83 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, MAINTENIR LE TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS DE FRANÇAIS.

2016-2017	88,5 %
CIBLE	85 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE UNIQUE D'ÉCRITURE EN 5^E SECONDAIRE.

2016-2017	77,5 %
CIBLE	80 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS EN LECTURE EN 6^E ANNÉE.

2016-2017	88 %
CIBLE	85 %

Visant d'abord et avant tout la réussite de ses élèves, la CSMB établit les objectifs, principes et critères de répartition des allocations en fonction du niveau optimal de ressources requises, tout en assurant son équilibre budgétaire. Guidée par des valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage, la CSMB observe également ses principes de gouvernance: la responsabilisation, la décentralisation, la proximité et la confiance. Le Conseil des commissaires établit ce partage lors de l'adoption du budget. Les ressources sont réparties selon les objectifs, principes et critères énumérés ci-dessous.

Objectifs:

- Accorder aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, leurs mandats et leurs responsabilités.
- Établir, à priori, les principes et les critères de répartition des ressources dans un souci d'équité entre les établissements.
- Mettre à la disposition de ses services et de ses comités les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Principes :

- Appliquer les principes en conformité avec les orientations adoptées par le Conseil des commissaires, dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures.

- Tenir compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques, de la convention de partenariat entre la Commission scolaire et les ministères concernés et des conventions de gestion et de réussite éducatives conclues avec les établissements.

- Considérer le volume d'activités financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les autres organisations gouvernementales, les entreprises privées et les individus.

- Respecter ce qui est requis pour assurer le bon fonctionnement de la Commission scolaire et pour gérer les activités qui incombent à sa gestion.

Critères:

- Dans les établissements, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour: les enseignants, le personnel autre qu'enseignant, les dépenses de fonctionnement, le mobilier, l'appareillage, l'outillage, les ajustements récurrents et non récurrents et les conseils d'établissement.

- Dans les écoles primaires et secondaires s'ajoutent des mesures tenant compte de spécificités significatives.

- Enfin, pour les services, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour les responsabilités propres à chacun d'entre eux et des normes d'allocation.



RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

État de la situation financière

ACTIFS FINANCIERS	\$
Encaisse	-
Subvention de fonctionnement à recevoir	65 432 706
Subvention à recevoir - Financement	120 370 858
Débiteurs	5 634 158
Stocks destinés à la revente	345 203
Placements à long terme	10 000
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	191 792 925

PASSIFS	\$
Dû au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal Taux variable (0,93%; 0,90% en 2016)	116 343 370
Découvert de banque	1 191 897
Créditeurs et frais courus à payer	91 821 519
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	4 626 313
Revenus perçus d'avance	5 560 549
Provisions pour avantages sociaux futurs	26 469 514
Dû au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal représentant notre quote-part de la dette à long terme	455 119 231
Passif au titre des sites contaminés	16 652 185
Autres passifs	1 682 930
TOTAL DES PASSIFS	719 467 508
DETTE NETTE	(527 674 583)

ACTIFS NON FINANCIERS	\$
Immobilisations corporelles	554 727 616
Stocks de fournitures	2 416 356
Frais payés d'avance	5 820 631
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	562 964 603
SURPLUS ACCUMULÉS	35 290 020



État des résultats et continuité du surplus accumulé

REVENUS	\$
Subventions de fonctionnement du MEES	365 457 073
Autres subventions et contributions	1 093 829
Taxe scolaire	110 818 164
Droits de scolarité et frais de scolarisation	4 918 411
Ventes de biens et services	44 577 565
Revenus divers	31 218 389
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	195 021

TOTAL DES REVENUS	558 278 452
--------------------------	--------------------

DÉPENSES	\$
Activités d'enseignement et de formation	293 335 969
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	120 335 761
Services d'appoint	46 813 416
Activités administratives	21 316 925
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	58 805 301
Activités connexes	11 804 781
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	808 599
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(191 952)

TOTAL DES DÉPENSES	553 028 800
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	5 249 652

SURPLUS ACCUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 040 368
SURPLUS ACCUMULÉS À LA FIN	35 290 020

